

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous avons vraiment hâte de voir une entente de ce genre intervenir. Je pourrais peut-être verser un peu d'huile sur des eaux agitées s'il en reste...

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Mazout ou huile de ricin?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ignore s'il s'agit d'huile douce, sure ou noire. Je propose que l'on convoque le plus tôt possible cet après-midi une réunion des leaders à la Chambre et que, si nous parvenons à nous entendre, ce que je crois possible, nous mettions cette entente en vigueur plus tard aujourd'hui.

Nous maintenons notre acceptation de l'offre initiale du président du Conseil privé, hier. Je signale que lors des négociations qui ont eu lieu hier, alors que le député de Crowfoot refusait le bill C-190, je lui ai offert d'aller un peu plus loin concernant le bill sur les parcs nationaux. Je lui ai fait cette offre directement. Un ou deux de mes collègues aimeraient bien que ce bill soit discuté en comité mais nous sommes toujours d'accord pour que ce soit sans débat à la Chambre. J'ai tout simplement posé cette condition, mais je crois vraiment que nous pourrions nous entendre sur l'ensemble après une réunion des leaders à la Chambre cet après-midi, et j'espère que le leader du gouvernement à la Chambre convoquera une telle réunion.

**Des voix:** Maintenant.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, la position de notre parti demeure aussi claire qu'hier, alors que je disais, au nom de mes collègues, que nous étions prêts à accepter, sans discussion, la proposition gouvernementale.

Monsieur le président, il nous importe que le projet de loi sur les allocations familiales soit adopté le plus tôt possible, sans discussion, bien qu'il ne soit pas parfait. Il reste que ce serait une amélioration nette par rapport à la situation actuelle.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le président, je voudrais faire la mise au point suivante: hier, à la Chambre, l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), le house leader des conservateurs progressistes disait, et je cite la page 8441 des *Débats*, ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, je suis sûr que je parle au nom de tous les députés de mon parti en disant que nous collaborerons sincèrement et du mieux possible pour que cette proposition valable et de bonne entente se réalise sans débat.

Monsieur le président, je suis tout étonné de voir, après une journée, que la mésentente est revenue dans les rangs des conservateurs progressistes. Ils feront un «filibuster» pour empêcher l'adoption de cette loi. Monsieur le président, avec le plus de sérieux du monde, je voudrais proposer que les conservateurs progressistes se retirent dix minutes afin de s'entendre, et qu'ils reviennent ensuite travailler réellement.

PIL

● (1440)

[Traduction]

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière intervention est évidemment que nous nous en tenons à ce que nous avons dit mais les règles de jeu ont de nouveau été changées.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell:** Nous consentons à ce que les leaders à la Chambre se rencontrent cet après-midi et, quand nous verrons la proposition par écrit, nous essaierons plus tard aujourd'hui d'avancer l'étude des travaux que le leader du gouvernement propose.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois donc qu'on serait d'accord. Au moins, les députés sont d'accord pour essayer de se mettre d'accord.

PROPOSITION DE TRANSFERT DE CERTAINES MOTIONS À LA RUBRIQUE DES AFFAIRES COURANTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, suite à ce qu'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au début de la séance et suite au barrage légal que Votre Honneur a dressé, à contrecœur, j'en suis sûr, devant ce que proposaient le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et derrière lequel le gouvernement a cherché refuge, je demanderais à présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, la motion suivante:

Que la Chambre ordonne que les avis de motions du député d'Oshawa-Whitby et du député de Calgary-Nord inscrits comme avis aux termes de l'article 58 du Règlement soient transférés à la rubrique «Affaires courantes ordinaires—Motions».

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—L'AFFECTATION DES CRÉDITS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion...

**Des voix:** Non.

**M. Cossitt:** Avec tout le respect que je leur dois, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les députés de l'autre côté de la Chambre soient des devins—insouciant peut-être, mais pas devins. J'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion relative à la manière dont les fonds accordés en vertu du Programme d'initiatives locales ont été attribués aux divers districts électoraux cette année. Je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):